

DROIT AU BUT

POURQUOI LES ENFANTS SONT-ILS DES MINEURS ?

Partout, dans nos quartiers, à l'école, dans les bus, les taxis ou au terrain de football, nous rencontrons des personnes de tous âges : jeunes enfants, adolescents, grandes personnes et personnes âgées, ces deux derniers groupes étant aussi appelés adultes. Très souvent les enfants sont invités à être respectueux les adultes, à être obéissants, et à ne pas sortir ni rentrer quand ils veulent et comme ils veulent. Ainsi, Kasongo, un jeune collégien qui demandait un jour la permission à son père pour aller à un concert de musique qui devait avoir lieu durant nuit se vit refuser cette autorisation. Le concert était, en effet, interdit aux « mineurs ». Bien entendu, Kasongo n'était pas très content. Pourquoi ce concert était-il interdit aux mineurs ? Et combien de temps allait-il encore faire partie des mineurs ?

Tu t'es peut-être déjà posé la même question que Kasongo. Alors, qu'en est-il ?

Qui est Mineur ?

Rappelons-nous d'abord que, dans toute société, il y a un ensemble des règles qui gouvernent la conduite des hommes. La constitution en est la plus importante, et, à côté d'elle, il y a beaucoup d'autres règles que l'on appelle des lois. Nous en avons déjà parlé dans « droit(s) au but »¹. Or il existe une loi qui prévoit que, quand on n'a pas encore atteint l'âge de 18 ans, peu importe qu'on soit garçon ou fille, on est « mineur ». Cette loi, et d'autres consacrées à la famille, fait partie de ce qu'on appelle le Code de la Famille. Un code est un

ensemble de lois qui traitent du même sujet, ici la famille². Cette loi, relative aux mineurs, précise que le mineur est placé sous la responsabilité des personnes qui exercent sur lui l'autorité parentale : il s'agit des parents ou d'un tuteur (personne qui joue le rôle des parents à l'absence de ceux-ci).

Pourquoi une loi sur les mineurs ?

Le but de la loi est de protéger les enfants. En effet, ceux-ci ne peuvent pas être mis sur le même pied que les adultes. Un enfant n'apprend, en effet, à se débrouiller seul que progressivement et les adultes sont considérés comme les premiers responsables de leurs enfants. Ils doivent leur assurer le soin nécessaire pour leur santé et ils doivent leur donner une éducation convenable. Imaginez-vous un enfant de huit ans qui se retrouve seul ! Comment va-t-il manger ? Qui va lui payer les frais pour l'école ? Un enfant de quinze ans peut déjà mieux se débrouiller mais la loi considère qu'il n'est pas encore capable d'assumer toutes les responsabilités d'un adulte.

C'est donc pour veiller sur les enfants que la loi prévoit que le jeune qui n'a pas encore atteint l'âge de 18 ans reste sous l'autorité conjointe de ses père et mère pour tout ce qui le concerne (son patrimoine, sa sécurité, sa santé et sa moralité). Comme nous l'avons déjà vu au sujet des droits fondamentaux, les mineurs ont aussi droit à la vie, au respect de leur personne, à la liberté comme toute personne³.

Bien entendu, un mineur a aussi des devoirs. Et la loi dit que l'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère.

Le mineur ne peut pas poser des actes importants dans la société, sans que les parents n'interviennent. La loi dit que le mineur est « incapable ». Par exemple : tu as 15 ans et tu hérites d'une grosse somme d'argent. Tu veux naturellement acheter des belles choses : une belle voiture, une grande maison. Peux-tu décider de le faire seul ? Non, dit la loi. Tu es encore « mineur », donc incapable de poser tout seul des actes importants qu'on appelle actes juridiques. Tu dois être représenté par des personnes qui exercent sur toi l'autorité parentale. Sinon, les juges peuvent annuler les actes que tu auras passés seul.

Si tous les pays ont des lois qui protègent les mineurs, l'âge limite n'est pas toujours 18 ans. Et parfois, la loi a prévu que le jeune devienne progressivement « majeur », certains droits lui étant progressivement reconnus d'abord à 16 puis à 18 ans ou 21 ans.

1 Rappelez-vous l'article sur la "Constitution".

2 Il existe d'autres codes comme le code de commerce ou le code fiscal

3 l'article « Les droits fondamentaux de l'homme », dans le n° 2 de Mwana Mboka



Réfléchissons !

- Donne trois exemples des choses que tu ne peux faire qu'avec l'accord des parents ?
- Dans d'autres pays, les enfants sont mineurs jusqu'à 21 ans. Penses-tu que ce serait une bonne solution chez nous ? Pourquoi ?